

Le montant de gibier qu'une seule personne peut tuer ou prendre dans une même saison ne doit pas excéder.	Cinq caribous, 10 chevreuils, 2 élans, d'un an, 2 mouces d'un an, 2 wapiti d'un an, 5 boucs des montagnes, 3 moutons des montagnes, (béliers), 250 canards.	Deux mouces, 2 chevreuils, 2 antelopes, 2 élans, 2 caribous, 2 caribris, 2 rennes.	Un mouce, 1 caribou, 2 chevreuils.	Deux orignaux, 2 caribous.
Chasse le dimanche	L'achat et la vente des têtes de moutons de montagnes est défendue.	La chasse le dimanche est défendue, vente et exportation de gibier.	La chasse le dimanche est défendue. L'emploi d'explosifs pour tuer le poisson est illégal.
Licence pour les non-résident (chasse)...	\$50	\$25	\$30	Oiseaux, lièvres et lapins, \$10; autre gibier, \$30.
Licence de pêche pour pêcher sur le lac Nepigon, Ont.—2 semaines, \$15; 4 semaines, \$25; pour ceux résidant au Canada, \$5 pour deux semaines et \$10 pour 4 semaines.	Résidents \$2.....	Licence de pêche pour 3 mois, \$5, six mois \$10.

	Ontario.	Québec.	Les Territoires.	Ile du Prince-Edouard.
Animaux protégés durant toutes les saisons.	Original, chevreuil, renne et caribou moins d'un an, ainsi que l'élan et le wapiti.	La femelle de l'original et le jeune original et le chevreuil au-dessous d'un an.	Buffalo.
Saison ouverte pour la chasse des animaux— L'original, l'élan et le wapiti.....	1er nov. au 15 nov. ..	1er sept. au 31 déc. dans les comtés d'Ottawa et Pontiac—1er oct. au 30 nov.	2 nov. au 14 déc.....
Caribou	" "	1er sept. au 31 déc.	" "
Chevreuil, renne, antilope.....	" "	" "	" "
Moutons de montagne ou bouc.....	" "	" "	" "
L'ours	Toute l'année.....	20 août au 30 juin	2 oct. au 14 déc.....
Renard (jaune et rouge).....	"	Toute l'année.....
Renard (autre).....	"	1er nov. au 31 mars.....
Lièvre	15 sept. au 15 déc.....	1er nov. au 31 janv
Lapins	Toute l'année.....
Le castor.....	Protégé jusqu'au 1er nov. 1905.	Protégé jusqu'au 1er nov. 1905.
Loutre.....	" "	1er nov. au 31 mars.....	2 oct. au 14 mai